



Cas pratique svp...sur le droit de la famille

Par **nie_old**, le **15/12/2007** à **21:49**

Patrick épouse patricia le 15 aout 2000. Ils ont un premier enfant en 2002 puis un second en 2004 ...un troisième pierre est le fruit de son amour avec son nouvel amant

Si l'amant ne veut pas reconnaître l'enfant comme étant le sien que peut faire la femme ?
é si le mari croit que cet enfant est le sien, que pourrait il faire? Pourrait elle s'opposer au jeu de la présomption pater is est?

la nouvelle réforme vient alor d'entrer en vigueur é cette situation se révéel alor complex...

merci davance de m'éclairé sur la situation juridique de l'enfant

de plus,patricia se demande si patrick é elle se séparé ou divorcé que pourré t-il advenir des enfants avec les règles de l'autorité parentale

pouvez vous m'aidé sur lé article qui doive faire l'objet du fondement de mé règle juridique auquel je dois me référé dans le code civil